

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2014 - 18h00

Sur convocation du maire sortant :

Bernard PELLICIER

Membres présents :

André BONNET
Maryse BONNET
Michel BRUN
Jean DIDIER
Stéphanie DUFRENEY
Denis FALCOZ
Solange GRAND
Pierre PERSONNET
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

néant

Date de convocation: 01/04/14

Ordre du jour :

1. Elections du Maire et du Maire-délégué
2. Délibération sur le nombre des adjoints et élection des adjoints
3. Désignation des délégués communautaires
4. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire
5. Désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC Albiez Tourisme
6. Composition des commissions municipales
7. Indemnités des maires et adjoints
8. Questions diverses



L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Albiez-Montrond proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Bernard Pellicier, conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Bernard Pellicier, Maire sortant, qui après appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Bonnet André, Bonnet Maryse, Brun Michel, Didier Jean, Dufreney Stéphanie, Falcoz Denis, Grand Solange, Personnet Pierre, Rambaud Bruno, Robert Marc et Vial Pierrick dans leur fonction de Conseillers Municipaux. Bernard Pellicier exprime ses remerciements aux conseillers municipaux qui l'ont accompagné et qui ont œuvré dans l'intérêt communal avec un réel dévouement au cours de ces trois mandats de maire de la commune d'Albiez-Montrond. « Chaque nouvelle équipe a eu et a l'ambition de faire mieux que la précédente et c'est cette motivation qui doit tirer la commune vers le haut ». Il souhaite à l'équipe municipale qui s'installe bonne chance et courage dans la conduite des affaires communales, avant de céder la présidence au doyen de l'assemblée.

Monsieur André Bonnet, le plus âgé des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence de la séance. Il était assisté pour l'organisation des scrutins par Pierrick Vial, le plus jeune des conseillers. Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Stéphanie Dufreney.

1. Election du Maire

Premier tour de scrutin:

Conformément aux articles L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général de Collectivités Territoriale, André Bonnet a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un maire.

Jean Didier se déclare candidat.

Chaque conseiller municipal a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles 265 et 266 du code électoral: **3**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés: **8**
- majorité absolue: **4**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:..... **11**
- Ont obtenu: **Jean Didier:** **8 voix**

Monsieur Jean Didier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



2. Installation du Maire délégué à Montrond

Premier tour de scrutin:

Conformément à l'article 27 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un maire délégué pour la commune associée de Montrond .

Deux membres se sont portés candidats : Solange Grand et Denis Falcoz.

Chaque conseiller municipal a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles 265 et 266 du code électoral: **0**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés: **11**
- majorité absolue: **6**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:.....**11**
- Ont obtenu: **Solange Grand:** **4 voix**
Falcoz Denis **7 voix**

Monsieur Denis Falcoz ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire-délégué et a été immédiatement installé.

3. Elections des Adjoints

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints de la commune à **trois** (3).

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes que l'élection du Maire et sous la présidence de Jean Didier, élu Maire, à l'élection des adjoints :

Marc Robert demande de connaître les délégations qui seront attribuées à chaque adjoint, Monsieur le Maire répond que cela sera décidé lors d'une séance ultérieure.

Premier adjoint:

1^{er} tour:

Bruno Rambaud se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:.....**11**
- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles 265 et 266 du code électoral: ... **3**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés: **8**
- majorité absolue: **4**
- Ont obtenu: **Bruno Rambaud** : **8 voix**

Bruno Rambaud ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé. Il sera délégué à la Communauté de Communes de l'Arvan.



Second adjoint:

Maryse Bonnet et Pierrick Vial se portent candidats.

1^{er} tour:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:.....**11**
- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles 265 et 266 du code électoral: ... **0**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés: **11**
- majorité absolue: **6**
- Ont obtenu: **Maryse Bonnet** : **3 voix**
Pierrick Vial : **8 voix**

Monsieur Pierrick Vial ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé. Il sera chargé des travaux.

Troisième adjoint:

Maryse Bonnet et Stéphanie Dufreney se portent candidates.

1^{er} tour:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:.....**11**
- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles 265 et 266 du code électoral: ... **0**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés: **11**
- majorité absolue: **6**
- Ont obtenu: **Maryse Bonnet** : **4 voix**
Stéphanie Dufreney : **7 voix**

Madame Stéphanie Dufreney ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée. Elle sera chargée du tourisme, de l'éducation et de la culture.

4. Désignation des conseillers communautaires

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L3273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints. Le maire, Jean Didier et le premier adjoint Bruno Rambaud sont donc les délégués à la Communauté de Communes de l'Arvan.

Le Conseil Municipal décide que ces mêmes conseillers communautaires ont délégation pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV).

Monsieur le Maire propose de reporter les autres points à l'ordre du jour afin de se donner un temps de réflexion pour composer les commissions municipales et extra-municipales ainsi que pour désigner les membres élus du Conseil Municipal au Comité de Direction de l'EPIC.

Question diverse :

Maryse Bonnet demande l'autorisation d'utiliser le bus communal pour une sortie du personnel d'Albiez Domaine Skiable le 12 avril prochain, le Conseil Municipal autorise cette utilisation avec un chauffeur communal.

la séance est levée à 18h45
le Maire, Jean Didier

